Nations Unies ECE/MP.WAT/WG.2/2010/2

Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Onzième réunion
Genève, 6 et 7 juillet 2010

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur les travaux de sa onzième réunion

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1−7	3
	A. Participation	2−4	3
	B. Questions d'organisation	5−7	3
	Session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation uniquement	8−62	3
II.	Projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations	8−16	3
III.	Partage de données d'expérience et renforcement des capacités	17−18	5
IV.	Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports	19−20	5
V.	Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la CEE	21−57	5
	A. Révision de l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est	22−26	6
	B. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le Caucase	27−35	7
	C. Évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe orientale et dans l'Europe du Nord	36−41	8
	D. Cartes et graphiques pour la deuxième évaluation	42−52	9
	E. Structure et éléments définitifs de la deuxième évaluation	53−57	10

GE.11-20193 (F) 091211 191211

Merci de recycler

VI.	Évaluation des rapports d'évaluation pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»	58−59	11
VII.	Programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 2010-2012	60−62	11
	Séance commune avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau	63−87	12
VIII.	Situation et mise au point de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières	63−76	12
IX.	Préparation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»	77−82	14
X.	Centre international d'évaluation de l'eau	83−85	15
XI.	Date et lieu des prochaines réunions des Groupes de travail	86	15
XII.	Clôture de la réunion	87	15

I. Introduction

1. La onzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation s'est tenue les 6 et 7 juillet 2010 à Genève. Une séance commune avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a eu lieu l'après-midi du 7 juillet.

A. Participation

2. Les représentants des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE) y ont participé: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. Étaient aussi présents en tant qu'observateurs des représentants de la République islamique d'Iran.

3. Ont également participé à cette réunion des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), du secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) et du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

4. Y ont encore participé des représentants du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), du secrétariat de la Commission internationale du bassin de la Save, de l'Office international de l'eau, de l'Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amou-Daria et du Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine (IGRAC).

B. Questions d'organisation

5. Le Groupe de travail a élu sa Présidente, Mme Lea Kauppi (Finlande), et son Vice-Président, M. Boris Minarik (Slovaquie). La Présidente a rappelé que la séance commune avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, qui faisait la spécificité de cette réunion, était liée aux préparatifs de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières.

6. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WAT/WG.2/2010/1.

7. Le Groupe de travail a également adopté le rapport sur les travaux de sa dixième réunion (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/2).

Session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation uniquement

II. Projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations

8. Un représentant de l'Office international de l'eau a rendu compte de l'état d'avancement du projet de renforcement des capacités pour l'administration et l'échange de

données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

9. Il a informé le Groupe de travail que, depuis sa dernière réunion, le projet avait été présenté au Fonds français pour l'environnement mondial et avait été provisoirement approuvé en juillet 2009. À ce stade, une étude de faisabilité avait été menée pour mettre la dernière main à la proposition de projet. Le projet avait aussi été présenté à la cinquième Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et figurait maintenant dans le programme de travail de la Convention. L'étude de faisabilité, parachevée en février 2010, portait entre autres choses sur le choix de deux bassins transfrontières destinés à devenir des zones pilotes, le bassin du Dniestr et le bassin de la mer d'Aral. Le projet avait finalement été approuvé par le Fonds français pour l'environnement mondial en avril 2010. À l'heure où le Groupe de travail se réunissait, le contrat passé entre le principal bénéficiaire (l'IWAC, représentant la CEE) et le Fonds était conclu sous sa forme définitive.

10. Ce projet visait à renforcer les capacités en matière d'administration et d'échange de données dans les principales autorités nationales et régionales concernées afin de développer la production des informations nécessaires à la gestion des ressources en eau. Les résultats préliminaires en seraient présentés au cours d'une manifestation parallèle à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» devant se tenir en septembre 2011 à Astana (Kazakhstan).

11. La République de Moldova a de nouveau confirmé l'importance de ce projet de son point de vue et a insisté sur la nécessité de le coordonner avec le projet «Dniestr III», exécuté dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité, de telle sorte qu'ils se renforcent et se soutiennent mutuellement. L'Ukraine a aussi fait part de son intérêt pour le projet. Le Kazakhstan a réagi favorablement à l'intention d'apporter une contribution à la Conférence ministérielle d'Astana par ce biais.

12. Certains participants ont évoqué la question de la gestion et de la viabilité de la base de métadonnées (base de données qui décrit des ensembles de données et donne des informations sur eux) une fois le projet terminé, surtout du point de vue des coûts induits. L'accent a été mis sur le fait que la viabilité à long terme de la base dépendrait essentiellement de son utilité et que les institutions concernées continueraient de la gérer et de la mettre à jour après la fin du projet si elle s'avérait utile à leur travail de tous les jours. Il était donc extrêmement important que le produit final soit conçu en tenant compte des besoins des utilisateurs, y compris de la nécessité de facturer la fourniture de certaines données à certains d'entre eux. Il faudrait aussi que le projet tienne compte de la confidentialité des données et de leur accessibilité au grand public.

13. Les participants ont également insisté sur la nécessité de traduire les principaux résultats du projet final dans les langues locales et de prévoir les fonds nécessaires à cet effet dans le cadre du projet. Ils ont en outre suggéré de faire connaître ces résultats lors d'un atelier final, par exemple.

14. Le Groupe de travail a également examiné le lien qui existe entre le projet en Asie centrale et la base de données régionale d'informations sur l'eau en Asie centrale (CAREWIB). Il a été précisé que cette base serait une source importante pour la base de métadonnées en Asie centrale et que l'on s'efforcerait d'instaurer une coopération avec le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau, qui gère la base CAREWIB. Le Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral étant le principal bénéficiaire du projet, celui-ci serait conçu de manière à répondre à ses besoins, dont l'exécution du troisième programme d'action visant à aider les pays du bassin de la mer d'Aral.

15. Enfin, le représentant de l'IWAC a fait savoir au Groupe de travail qu'à long terme, l'IWAC s'efforcerait de reproduire ce projet dans d'autres régions. À cet égard, la Géorgie s'est dite intéressée par la possibilité, à l'avenir, d'un projet similaire dans le Caucase.

16. Reconnaissant que les délais étaient très serrés, le Groupe de travail a encouragé les pays concernés à soutenir le projet. Il a chargé l'Office international de l'eau et l'IWAC d'en poursuivre la mise en œuvre et leur a demandé de lui faire rapport à sa prochaine réunion.

III. Partage de données d'expérience et renforcement des capacités

17. Le secrétariat a rappelé la nouvelle démarche adoptée en matière d'activités de renforcement des capacités dans le cadre du programme de travail 2010-2012 de la Convention. Outre celles menées dans le cadre des projets sur le terrain, qui font partie du domaine d'activité 4 «Partage de données d'expérience et renforcement des capacités», deux types d'activités sont prévus: des ateliers organisés directement par le secrétariat et d'autres organisés directement par les pays et les organisations partenaires. La Présidente a encouragé les participants à faire le lien entre les manifestations qu'ils organiseraient au niveau national et la Convention sur l'eau et à faire rapport au Groupe de travail en lui communiquant les réalisations effectuées et les résultats obtenus.

18. Les membres du Groupe de travail ont été invités à proposer des activités en matière de surveillance et d'évaluation conjointes des eaux transfrontières aux niveaux national, sous-régional et régional. Le représentant de l'IWAC a rappelé que le renforcement des capacités était une partie importante du mandat du Centre et a relevé que plusieurs manifestations dans ce domaine étaient prévues dans son programme de travail.

IV. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports

19. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des conclusions préliminaires de l'exercice pilote de présentation des rapports conformément à l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé, de la préparation du premier rapport régional sur la mise en œuvre du Protocole et des travaux proposés pour la fixation des objectifs, le choix des indicateurs et la présentation des rapports au titre du Protocole pour la période 2011-2013.

20. La remarque a été faite qu'aucune Partie n'avait fixé d'objectifs au niveau transfrontière. Même s'il était compréhensible, au premier stade de la mise en œuvre, que l'accent soit plutôt mis sur les mesures prises au niveau national, il n'en restait pas moins qu'il fallait aussi tenir compte du contexte transfrontière dans l'application à long terme du Protocole, surtout dans les pays fortement tributaires des eaux transfrontières pour l'eau de boisson ainsi que pour les eaux de baignade et l'aquaculture. Inversement, la coopération concernant les eaux transfrontières devrait aider à appliquer le Protocole.

V. Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la CEE

21. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation s'est livré à un examen approfondi des évaluations préliminaires élaborées pour les sous-régions de l'Europe du

Sud-Est, du Caucase, de l'Europe orientale et de l'Europe du Nord et à une surveillance étroite des évaluations de l'ensemble des bassins et des eaux. (Le débat conjoint avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a plutôt porté sur des questions plus générales et stratégiques et sur les principaux messages et conclusions visant les différentes évaluations sous-régionales, notamment ceux en rapport avec les mesures et interventions en matière de gestion (voir les paragraphes 63 à 78).)

A. Révision de l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est

22. Le secrétariat a présenté les révisions apportées à l'évaluation concernant l'Europe du Sud-Est et a souligné les lacunes qui subsistaient (document ECE/MP.WAT/WG.2/2010/3). La Commission internationale du bassin de la Save a été remerciée pour son évaluation très complète et très utile. Au vu des modifications, minimes, qui avaient été proposées, les pays avaient jugé les informations acceptables. Le Groupe de travail a entériné les modifications proposées mais a demandé au secrétariat de consulter les autres pays concernés qui n'étaient pas présents à la réunion sur les cas pour lesquels leur approbation serait nécessaire (modifications des données relatives à la surface de la Drava ou proposition de la Turquie tendant à supprimer le tableau sur l'aquifère d'Evros/Meriç, par exemple).

23. En général, les informations sur les incidences des changements climatiques sont restées limitées. Un certain nombre de lacunes ont été relevées dans les tableaux également, notamment dans les données relatives à plusieurs aquifères transfrontières. Le manque de mises à jour concernant ces dernières informations depuis la première évaluation pouvait s'expliquer par l'absence de données supplémentaires mais le secrétariat a demandé des explications à ce sujet. Dans certains cas, les chiffres relatifs à la part de l'aquifère située dans le pays ne concordaient pas et les pays étaient encouragés à vérifier les renseignements fournis.

24. Le Groupe de travail a regretté que l'Albanie et le Monténégro n'aient pas fourni de fiche de renseignements remplie et que la Grèce n'ait donné d'informations que sur un accord. Il a également déploré que l'évaluation des bassins ci-après ne repose pas sur des données fournies par l'ensemble des pays riverains: les réservoirs Portile de Fier I (les Portes de Fer I) et Portile de Fier II (les Portes de Fer II) (manquent les informations de la Serbie); la Save (manquent les données démographiques de l'Albanie et du Monténégro); la Krka (manquent les informations de la Bosnie-Herzégovine); le Drin (manquent les informations de l'Albanie, de la Grèce et de l'ex-République yougoslave de Macédoine); la Mesta/le Nestos (manquent les informations de la Grèce); et l'Arda/Ardas (idem).

25. Le Groupe de travail a invité tous les pays d'Europe du Sud-Est, en particulier ceux qui n'avaient fourni aucune donnée, à donner les renseignements nécessaires à l'établissement de cartes et de graphiques et à réviser et commenter l'inventaire des eaux souterraines au plus tard le 31 août 2010.

26. Il a demandé au secrétariat de présenter la version révisée définitive de l'évaluation dans l'Europe du Sud-Est (résumé et évaluations concernant les bassins hydrographiques) pour qu'elle soit entérinée à sa douzième réunion. Le secrétariat a rappelé que pour que les révisions figurent dans la prochaine version de cette évaluation à temps pour la douzième session du Groupe de travail, elles devaient lui parvenir fin 2010 au plus tard. Le temps passant, il devenait de plus en plus difficile d'ajouter de nouveaux éléments d'information; les pays avaient donc tout intérêt à apporter leur contribution le plus tôt possible. Les pays concernés seraient contactés un par un à propos des questions en suspens, y compris du manque de clarté dans la délimitation des aquifères transfrontières.

B. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le Caucase

27. Le secrétariat a présenté un aperçu des réponses des pays et des renseignements reçus. Ceux-ci étaient essentiellement d'ordre technique (débits, qualité de l'eau), très peu d'informations ayant été fournies sur les interventions en matière de gestion. De même, les données sur les incidences des changements climatiques étaient très rares. Certaines informations requises pour la deuxième évaluation nécessitant une coordination interinstitutions, les participants étaient encouragés à engager d'ores et déjà des consultations avec les autres autorités concernées.

28. Le secrétariat a aussi présenté les principaux messages concernant chacun des bassins transfrontières du Caucase en soulignant les lacunes qui subsistaient dans les renseignements fournis.

29. L'Azerbaïdjan n'avait fourni aucune information sur un certain nombre de bassins. Ce pays a avancé que le fait de devoir payer pour se procurer certaines données rendait l'exercice difficile. D'autres pays ont relevé qu'il existait des règles semblables pour obtenir des données auprès d'institutions spécialisées mais qu'il était toutefois possible aux autorités centrales de recueillir les données nécessaires.

30. La Présidente a appelé l'attention sur les incohérences figurant dans certaines évaluations, à savoir les cas où un pays avait évalué la pression comme forte mais l'état du cours d'eau comme satisfaisant. L'évaluation de l'état divergeait parfois entre pays riverains; pour surmonter la difficulté qu'il y a à se mettre d'accord sur l'état d'un cours d'eau quand les pays qui les bordent ont recours à des systèmes d'évaluation différents, il était recommandé d'inclure dans l'évaluation, dans la mesure du possible, des valeurs seuils et des valeurs absolues de polluants.

31. Les participants ont préconisé d'inclure la ratification de la Convention sur l'eau dans les recommandations issues de l'évaluation sous-régionale du Caucase.

32. L'Azerbaïdjan a déclaré que l'aquifère numéro 66, Nakhitchevan/Larijan et Djebrail, n'était pas transfrontière et a demandé qu'il soit retiré de l'inventaire.

33. Il y a eu quelques discussions sur le point de savoir si les renseignements concernant les sous-bassins devaient se retrouver au niveau des bassins principaux: l'Arménie ne voulait pas fournir de données pour l'évaluation de la Kura, car elle n'était pas un pays riverain. Il a été convenu que la Kura devrait faire l'objet d'une évaluation distincte de celle de ses affluents.

34. Le secrétariat a expliqué que les projets d'évaluation devaient encore être mis en forme, ce qui signifiait notamment l'harmonisation de la terminologie employée, la réorganisation du contenu de la section consacrée aux facteurs de pression pour mieux rendre compte de leur importance relative, dans certains cas et un certain resserrement du texte (tout en en gardant l'essence).

35. Le Groupe de travail a invité les Parties comme les non-Parties à faire parvenir au secrétariat, le 31 août 2010 au plus tard, les modifications et ajouts à apporter aux renseignements contenus dans les documents ci-après: Principales conclusions de l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le Caucase (ECE/MP.WAT/2010/WG.1/3-ECE/MP.WAT/2010/WG.2/4); évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières du Caucase qui se jettent dans la mer Caspienne (ECE/MP.WAT/WG.2/2010/5); évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières du Caucase qui se jettent dans la mer Noire (ECE/MP.WAT/WG.2/2010/6). Il a prié le secrétariat de lui présenter la version définitive révisée de l'évaluation du

Caucase (résumé et évaluations concernant les bassins hydrographiques) pour qu'il l'entérine à sa douzième session.

C. Évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe orientale et dans l'Europe du Nord

36. Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement des préparatifs de l'évaluation sous-régionale concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord, en donnant notamment des renseignements sur les informations reçues et les difficultés rencontrées, ainsi que du calendrier proposé pour son achèvement. Le résumé de l'évaluation préliminaire a été rédigé essentiellement à partir des résultats de l'atelier sous-régional qui s'est tenu à Kiev du 27 au 29 avril 2010, complétés par une première analyse des fiches de renseignements reçues à ce moment-là. (Document d'information: conclusions préliminaires de l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe orientale et dans l'Europe du Nord, WGMA/2010/Inf.2-WGIWRM/2010/Inf.1).

37. Le secrétariat a reconnu que les pays avaient fait des efforts de coordination pour compléter les fiches de renseignements concernant certains bassins, comme cela avait été convenu à l'atelier de Kiev, mais que certains des pays qui coordonnaient la collecte des données rencontraient encore des difficultés (la Hongrie par exemple pour recueillir des informations sur la Tisza)

38. La République de Moldova et la Roumanie avaient annoncé, fait nouveau, la signature, en juin 2010, d'un accord sur le Prut en cours de ratification. Ces pays ont été priés de porter le texte intégral de cet accord à la connaissance du secrétariat pour qu'il y soit fait référence dans la deuxième évaluation.

39. Le Groupe de travail a décidé que, pour cette sous-région précisément, il importait de faire clairement référence aux pays de l'Union européenne (UE) (et non à la partie occidentale de la sous-région). La Roumanie a demandé que les informations concernant la création de zones de protection sur son territoire soient révisées. Le Groupe de travail a en outre demandé que des renseignements plus précis soient ajoutés sur l'efficacité du traitement des eaux usées et a relevé que l'on ne s'acheminait pas partout vers une situation satisfaisante.

40. Le Groupe de travail a convenu des prochaines mesures à prendre pour préparer l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord (voir les paragraphes 69 à 71). Le secrétariat a particulièrement insisté sur la nécessité, pour les pays, de vérifier l'inventaire préliminaire des eaux transfrontières qui figure dans le document WGMA/2010/Inf.2-WGIWRM/2010/Inf.1.

41. Compte tenu de la place relativement importante qu'occupe l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord dans la deuxième évaluation, en raison du grand nombre de bassins transfrontières, le Groupe de travail a décidé de tenir une réunion extraordinaire, les 15 et 16 décembre 2010, consacrée à l'évaluation de cette sous-région; la participation en serait limitée aux seuls pays concernés. L'IWAC a aimablement offert de l'organiser à Bratislava (Slovaquie). Le Groupe de travail a en outre demandé au secrétariat de lui présenter la version définitive révisée de l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord (résumé et évaluations concernant les bassins hydrographiques) pour qu'il l'entérine à sa douzième session.

D. Cartes et graphiques pour la deuxième évaluation

42. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des projets d'établissement de cartes et de graphiques à inclure dans la deuxième évaluation, décrits en détail dans le document d'information sur la structure et les éléments définitifs de la deuxième évaluation, dont des cartes et des graphiques (WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2). Le but recherché était de présenter davantage de contenu sous cette forme que dans la première évaluation, ce qui serait meilleur du point de vue de la communication. Les bassins et aquifères, mis à la bonne échelle, seraient présentés ensemble dans la mesure du possible. Une caractéristique essentielle serait une carte des bassins (en englobant plusieurs dans certains cas) mise au point par l'Institut F.-A. Forel de l'Université de Genève en coopération avec GRID-Europe, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cette carte, qui fait appel à la répartition de l'utilisation des terres/la couverture du sol (à partir des données du projet GlobCover), serait assortie d'un choix de graphiques portant sur le débit (moyen, minimal et maximal, à la place des tableaux figurant actuellement dans l'évaluation), la population par pays du bassin et le pourcentage représenté par les principales catégories d'utilisation des terres/de couverture du sol.

43. Les cartes sont déjà en cours d'établissement. Le secrétariat souhaitait en outre mettre au point d'autres cartes et graphiques propres à tel ou tel bassin ou aquifère qui contribueraient à illustrer les conclusions de l'évaluation (comme la répartition des pressions, la modification de la quantité ou de la qualité de l'eau au cours du temps ou l'incidence des mesures prises, par exemple). L'établissement de cartes de ce genre dépendrait pour beaucoup de la possibilité de se procurer les données nécessaires à leur production.

44. Un représentant de l'IGRAC, qui coopère avec le secrétariat à l'élaboration de l'inventaire des eaux souterraines transfrontières dans la région et à l'établissement de cartes délimitant les aquifères transfrontières, a présenté les cartes produites jusqu'à présent, les renseignements demandés aux pays et les projets futurs dans ce domaine. Il a également fait savoir que ces travaux, menés dans le cadre de la deuxième évaluation, s'inspiraient des inventaires précédents d'aquifères transfrontières, comme l'inventaire réalisé en 1999 par l'Équipe spéciale de la CEE sur la surveillance et l'évaluation en Europe ou celui réalisé conjointement par l'UNESCO et l'IGRAC dans le Caucase et en Asie centrale en 2009.

45. En ce qui concerne l'évaluation du Caucase, le projet de délimitation des aquifères transfrontières (présenté comme projet de carte à l'annexe 6 du document WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2) a été présenté pour examen par les pays concernés.

46. Le Groupe de travail a été informé que la carte des aquifères transfrontières de l'Europe du Sud-Est, élaborée et adaptée à l'aide de documents provenant de l'atelier sous-régional de Sarajevo (18-20 mai 2009) et des renseignements fournis ultérieurement par les pays, ne nécessitait plus que quelques mises au point finales. Pour ce faire, le projet de carte et une liste d'aquifères étaient disponibles pour examen sous forme d'annexes (4 et 5) au document WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2. Plusieurs pays seraient aussi consultés individuellement sur certains points nécessitant des éclaircissements. L'IGRAC préparait un projet de carte de l'Europe orientale et de l'Europe du Nord à partir des documents présentés à l'atelier de Kiev et des débats qui y avaient eu lieu mais insistait sur l'impérieuse nécessité de connaître la réaction des pays. Couvrir deux notions, celle d'aquifères et celle de masses d'eau souterraines (telles que définies dans la Directive-cadre sur l'eau de l'UE), se révélait difficile. Faire le lien avec les bassins hydrographiques faisait partie des autres mesures qui s'imposaient.

47. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la mise au point de ces cartes, qui rendait la deuxième évaluation beaucoup plus lisible et efficace. Le représentant de l'Office international de l'eau a proposé d'inclure toutes les cartes de la deuxième évaluation dans la base de métadonnées régionale.

48. Le Groupe de travail a donné son aval à l'utilisation du prototype de carte des bassins (document WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2, annexe 2) et des graphiques qui l'accompagnent comme modèles pour la deuxième évaluation (annexe 3 du document précité). Il a fait de même pour la méthode proposée dans le document WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2 pour utiliser les renseignements donnés par les pays pour produire les diagrammes en secteurs relatifs à l'utilisation des terres/la couverture du sol et les graphiques de la population et combler les éventuelles lacunes qui subsisteraient dans les données respectives de GlobCover et de LandScan. Il a été décidé que les premières, réorganisées pour correspondre le plus possible aux catégories de la fiche de renseignements de l'évaluation, pourraient servir de source pour les informations relatives à la répartition de l'utilisation des terres/la couverture du sol dans les cartes de base.

49. Le Groupe de travail a invité tous les pays concernés à examiner et, le cas échéant, à corriger l'inventaire préliminaire et les projets de carte des délimitations des aquifères transfrontières en Europe du Sud-Est et dans le Caucase établis par l'IGRAC (présentés dans les annexes 4 à 6). Pour garantir la justesse de ces délimitations, le Groupe de travail a aussi demandé aux pays de les faire parvenir au secrétariat sous forme de fichier de formes SIG ou de cartes.

50. Le Groupe de travail a souligné l'importance, pour les pays d'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Europe orientale et de l'Europe du Nord qui ne l'avaient pas fait, de fournir les renseignements nécessaires à l'établissement des cartes et des graphiques: notamment, pour tous les bassins, l'utilisation des terres/la couverture du sol, la population et le débit.

51. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de distribuer aux pays concernés les projets de carte pour que ceux-ci soient validés en cours d'élaboration, et de présenter toutes les cartes destinées à la deuxième évaluation à sa prochaine réunion.

52. Le Groupe de travail a invité les pays à faire des suggestions quant aux graphiques à inclure pour illustrer les résultats de l'évaluation dans certains bassins/aquifères. Pour les sous-régions qui n'ont pas encore été évaluées, les propositions pourront être faites lors de la présentation des fiches de renseignements remplies.

E. Structure et éléments définitifs de la deuxième évaluation

53. Le secrétariat a présenté la proposition de structure et d'éléments définitifs de la deuxième évaluation et exposé les prochaines étapes menant à l'établissement de la version définitive. Comme cela est décrit dans le document, la deuxième évaluation consiste en une vue d'ensemble, des résumés à l'échelle sous-régionale et des évaluations concernant les bassins hydrographiques regroupés en fonction des mers de déversement (comme dans la première évaluation).

54. Certaines évaluations concernant les bassins hydrographiques contenaient une évaluation de sites Ramsar transfrontières ou de zones humides d'importance transfrontalière présentée dans un encadré à part.

55. Parmi les sous-régions restantes, l'évaluation de l'Asie centrale aurait lieu de septembre 2010 à février 2011 et celle de l'Europe occidentale et du Sud-Ouest de novembre 2010 à avril 2011. Le texte serait mis en forme et traduit et les cartes seraient

établies dans leur version définitive entre mai et juillet 2011, ce qui permettrait de mettre la dernière main à l'évaluation avant son impression au cours de l'été 2011.

56. Le Groupe de travail a entériné la proposition de table des matières dans ses grandes lignes (telle que présentée dans le document WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2), y compris la décision de rédiger un résumé analytique sous forme de publication/document distinct(e).

57. Il a demandé au secrétariat de préparer pour examen et approbation, en vue de sa prochaine réunion, les évaluations sous-régionales (résumé et évaluations concernant les bassins hydrographiques), une vue d'ensemble et un projet de résumé analytique. Le Groupe de travail a également souligné la nécessité pour tous les pays de soumettre les renseignements à temps afin que les documents puissent être établis dans les délais serrés qui avaient été fixés.

VI. Évaluation des rapports d'évaluation pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

58. Un représentant de l'AEE a rendu compte des préparatifs de l'évaluation des évaluations pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», dont les liens avec la deuxième évaluation des eaux transfrontières. Il a exposé en détail les projets envisagés et les progrès réalisés dans les préparatifs de cet exercice, qui vise à faire une analyse des lacunes dans les besoins et les priorités au niveau régional en matière d'évaluation. Cette évaluation s'inspire des rapports sur l'état de l'environnement établis aux niveaux national et local qui sont en rapport avec les deux thèmes de la Conférence ministérielle.

59. Cette démarche, dont l'organisation avait nécessité un groupe directeur spécial, un groupe d'experts et des points de contact nationaux, était placée sous la direction de l'AEE et du Kazakhstan. Le Groupe de travail a reconnu l'importance qu'il y avait à garantir une certaine cohérence entre les messages véhiculés par la deuxième évaluation et ceux véhiculés par l'évaluation des évaluations. Le fait que sa présidente soit membre du Groupe directeur spécial a été considéré comme un élément positif pour la coordination des deux initiatives.

VII. Programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 2010-2012

60. Le secrétariat a présenté la nouvelle structure du programme de travail pour 2010-2012 ainsi que les activités relevant du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, notamment la deuxième évaluation des eaux transfrontières et les projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation.

61. Dans le cadre du domaine d'activité 4, «Partage de données d'expérience et renforcement des capacités», outre la proposition d'organiser un atelier à la fin du projet de renforcement des capacités pour l'administration et l'échange de données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, il a aussi été suggéré d'organiser un atelier au terme de la deuxième évaluation pour faire le bilan de l'exercice et orienter les travaux futurs dans ce domaine. Ces deux activités peuvent être associées.

62. Le Groupe de travail a convenu qu'il n'était pas nécessaire, à ce stade, de revoir le programme de travail.

Séance commune avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

VIII. Situation et mise au point de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

63. Au cours de leur séance commune, les deux Groupes de travail ont discuté des questions stratégiques relatives à la préparation de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE. Les deux Présidents ont rappelé que cette deuxième évaluation devait être considérée comme une entreprise commune des deux Groupes de travail et que des contributions appropriées étaient requises des pays, en particulier par les membres du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, les informations communiquées jusqu'ici sur les méthodes de gestion étant limitées.

64. Le secrétariat a présenté les principaux messages et conclusions préliminaires de la deuxième évaluation pour les deux sous-régions, à savoir le Caucase et l'Europe orientale et l'Europe du Nord, pour lesquelles des ateliers sous-régionaux ont été organisés respectivement à Tbilissi en décembre 2009 et à Kiev en avril 2010.

65. Le secrétariat a expliqué que si l'évaluation sous-régionale concernant le Caucase avait été faite sur la base d'évaluations individuelles préalables des cours d'eau, lacs et eaux souterraines dans cette sous-région, l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord était très préliminaire puisqu'elle avait été faite uniquement sur la base d'une première analyse des fiches de renseignements fournies. Cette dernière évaluation devra donc être beaucoup révisée lorsque seront évalués les différents bassins. Le secrétariat a rassuré les quelques délégations dont les contributions ne pouvaient être intégrées dans les projets de texte en précisant que toutes leurs contributions seraient dûment prises en compte lors de la préparation de la deuxième évaluation.

66. Les Groupes de travail ont félicité le secrétariat et les experts des pays concernés pour le travail qu'ils avaient accompli et les conclusions préliminaires intéressantes des deux évaluations sous-régionales.

67. Le représentant de l'Estonie a suggéré que soient données des explications plus complètes pour les progrès limités réalisés dans certains secteurs, par exemple, au sujet du traitement des eaux usées, sur les problèmes à résoudre et les mesures prises.

68. Le secrétariat a ensuite informé les Groupes de travail des progrès de la préparation de la deuxième évaluation, de son plan d'ensemble et des prochaines étapes prévues. Les Groupes de travail ont approuvé le projet de plan d'ensemble de l'évaluation (document informel WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2, annexe 1) et le calendrier proposé pour sa mise au point définitive, ainsi que la proposition tendant à en établir un résumé analytique. Les cartes et les graphiques proposés ont été particulièrement appréciés, en particulier dans la mesure où ils fournissent des illustrations aux décideurs, et il a été recommandé de les inclure dans la deuxième évaluation dans toute la mesure possible.

69. Il a été décidé que les prochaines étapes de la mise au point de l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord seraient les suivantes:

a) Avant le 30 juillet 2010, les pays devront avoir envoyé au secrétariat les fiches de renseignements qui restent à établir ainsi que leurs observations sur le projet de résumé de l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord;

b) Au début du mois de septembre 2010, le secrétariat enverra les projets d'évaluation des bassins hydrographiques aux pays pour qu'ils formulent leurs observations avant le 15 octobre 2010.

70. S'agissant de l'évaluation concernant le Caucase, le secrétariat a été chargé d'y apporter la dernière main en tenant compte d'éventuels amendements et ajouts, avant la date limite fixée au 31 août 2010.

71. À sa douzième réunion − la dernière avant la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» devant avoir lieu à Astana du 21 au 23 septembre 2011 −, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation examinera toutes les évaluations sous-régionales et toutes les évaluations individuelles des cours d'eau, lacs et eaux souterraines, ainsi que le résumé analytique, en vue de les approuver et de permettre ainsi au secrétariat d'établir la version définitive de l'évaluation qui serait alors imprimée dans le courant de l'été 2011. Compte tenu de ce calendrier serré, le Groupe de travail a demandé une fois encore à tous les pays de fournir leurs contributions à temps.

72. Un représentant du secrétariat de la Convention de Ramsar a présenté l'évaluation des sites de Ramsar déjà inclus dans la deuxième évaluation et des propositions concernant la possibilité de couvrir d'autres sites dans les autres sous-régions. Les Groupes de travail ont salué l'inclusion des sites de Ramsar dans la deuxième évaluation comme une innovation particulièrement intéressante et ont remercié le secrétariat de la Convention de Ramsar pour sa contribution fructueuse et active. Ils ont suggéré que l'on envisage d'établir des partenariats du même type avec d'autres organismes internationaux dans la présente version de l'évaluation ou la prochaine. Le représentant du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait part de sa volonté de coopérer.

73. Un représentant de l'AEE a fait part aux Groupes de travail des informations et des données dont dispose l'Agence sur les ressources en eau et la qualité de l'eau, en particulier grâce au Système d'information sur l'eau pour l'Europe (WISE). Il a expliqué les contributions que pourrait apporter l'Agence pour la deuxième évaluation, par exemple les plans de gestion de districts hydrographiques soumis à la Commission européenne au titre de la Directive-cadre sur l'eau. Toutefois, comme ces plans sont établis pour la plupart dans les différentes langues nationales, ils ne pourraient pas être utilisés directement pour la deuxième évaluation. Les Groupes de travail sont donc convenus que les pays devraient extraire eux-mêmes les informations voulues de ces plans pour qu'elles puissent être incluses dans la deuxième évaluation.

74. Le Kazakhstan a proposé d'accueillir l'atelier sous-régional pour l'Asie centrale à Almaty du 13 au 15 octobre 2010.

75. La Hongrie a proposé d'accueillir l'atelier sous-régional pour l'Europe occidentale au cours du premier semestre de 2011 (initialement prévu du 8 au 10 février 2011) alors qu'elle assumera la présidence de l'UE, sous réserve de l'approbation définitive du calendrier des manifestations prévues pendant la présidence.

76. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a décidé de tenir une réunion extraordinaire, les 15 et 16 décembre 2010, pour discuter de l'évaluation concernant l'Europe orientale et l'Europe du Nord. L'IWAC a proposé d'accueillir cette réunion à Bratislava et de fournir une aide financière pour son organisation, y compris pour la participation d'experts.

IX. Préparation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

77. Le Secrétaire du Comité des politiques de l'environnement de la CEE a présenté le contexte et la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», l'état des préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et les étapes suivantes prévues. Le Comité des politiques de l'environnement, qui avait été chargé d'organiser les préparatifs de la Conférence, avait arrêté à sa seizième session (Genève, 20-23 octobre 2009) les deux principaux thèmes de la Conférence, soit: la gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques et pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique. L'ordre du jour détaillé et le thème central du débat sur l'eau n'avaient pas encore été arrêtés; ils étaient examinés par le Bureau du Comité des politiques de l'environnement, qui comptait les adopter à sa dix-septième session (Genève, 2-5 novembre 2010).

78. Les Groupes de travail ont souligné que la deuxième évaluation et ses conclusions devraient occuper une place importante dans l'ordre du jour de la Conférence ministérielle d'Astana dans la mesure où cette évaluation, conduite à la demande de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», pourrait être une source digne de foi pour l'examen des questions concernant l'eau.

79. Les Groupes de travail ont souligné que la Conférence d'Astana revêtait une grande importance pour les responsables des ressources en eau, qui devraient y être plus étroitement associés. Les Présidents ont vivement encouragé les représentants à se mettre en rapport avec leurs compatriotes chargés de travailler aux préparatifs de la Conférence et de participer aux réunions du Comité des politiques de l'environnement afin de les informer des grands problèmes qui se posent dans le domaine de l'eau, de manière à orienter le programme de la Conférence et à le rendre politiquement pertinent pour les responsables des ressources en eau. Par ailleurs, sur une suggestion de l'Italie, il a été convenu de rédiger, à l'intention des centres de liaison pour la Convention sur l'eau, un bref document de stratégie précisant les grandes questions à examiner à la Conférence au sujet de l'eau, les contributions qui pourraient être apportées à la Conférence, des propositions à l'intention des intervenants et des mesures/résultats possibles. Les Groupes de travail ont demandé au Bureau de préparer ce document avant le mois de septembre 2010. Le Coprésident néerlandais de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat a proposé une aide pour l'établissement de contributions concernant l'eau et le climat.

80. Le secrétariat a souligné que cette démarche ne serait utile que si elle était coordonnée avec les activités du Bureau du Comité des politiques de l'environnement et était donc assurée d'être acceptée par le Comité. Il a donc été décidé que le document en question ferait l'objet d'un projet établi en consultation avec les centres de liaison pour la Convention et le Bureau du Comité des politiques de l'environnement. Parallèlement, les secrétariats du Comité et de la Convention sur l'eau collaboreront étroitement pour faciliter l'échange d'informations.

81. Le représentant de la Suisse a suggéré aussi que des organisations non gouvernementales soient associées au processus et a proposé de se charger de la traduction en russe du document une fois prêt. Les pays devraient être encouragés à voir en la Conférence d'Astana une occasion d'adhérer à la Convention sur l'eau et à son Protocole sur l'eau et la santé ou de les ratifier, de même que de conclure ou d'annoncer des accords bilatéraux et multilatéraux.

82. La Finlande a noté que la conférence finale du projet SCENES (Scénarios de l'eau pour l'Europe et les États voisins), prévue du 22 au 24 mars 2011 en Hongrie, formulerait des recommandations de politique générale peut-être utiles pour la Conférence d'Astana.

X. Centre international d'évaluation de l'eau

83. M. Boris Minarik, Directeur de l'IWAC, a informé les Groupes de travail des activités du Centre depuis la cinquième session de la Réunion des Parties (Genève, 10-12 novembre 2010) et de ses projets. L'IWAC s'occupe principalement de contribuer à la deuxième évaluation et du projet pilote de renforcement des capacités pour l'administration et l'échange de données dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, qui est financé par le Fonds français pour l'environnement mondial et exécuté conjointement avec l'Office international de l'eau. L'IWAC est également prêt à appuyer les projets pilotes exécutés au titre de la Convention sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques et à organiser des activités de renforcement des capacités. Il a été suggéré en outre que l'IWAC fasse à l'avenir fonction de centre régional d'information, ce qui permettrait de prolonger la durée de vie du catalogue régional établi dans le cadre du projet français. Enfin, l'IWAC est également prêt à élaborer et exécuter d'autres projets à l'appui de l'application de la Convention sur l'eau.

84. M. Minarik a indiqué que le groupe restreint de l'IWAC n'avait pas été réinstauré mais qu'une coopération était en cours avec différentes organisations, par exemple le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), Vituki en Hongrie et d'autres. Il faudrait que cette coopération soit officialisée. L'IWAC envisage de coopérer avec d'autres agences du partenariat, par exemple avec GWP Asie centrale et GWP Chine.

30. Les Groupes de travail ont remercié l'IWAC pour ses travaux et ses projets de coopération, soulignant que le Centre représentait un atout important pour la Convention et avait un rôle crucial à jouer en matière de renforcement des capacités.

XI. Date et lieu des prochaines réunions des Groupes de travail

86. Les Groupes de travail ont conclu que le fait de tenir leurs réunions l'une à la suite de l'autre, avec une séance commune entre les deux, s'était révélé utile, d'autant plus qu'ils sont conjointement responsables de la préparation de la deuxième évaluation, et ont donc décidé de tenir leurs prochaines réunions l'une à la suite de l'autre les 3 et 4, puis les 5 et 6 mai 2011 à Genève.

XII. Clôture de la réunion

87. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation le mercredi 7 juillet 2010 à 17 h 30.